



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Pensions de reversion

Question écrite n° 61011

#### Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les conditions d'attribution des pensions de reversion dans le régime général de la sécurité sociale. En application des articles L 353-1 et R 353-1 du code de la sécurité sociale, la pension de reversion du régime général est en effet soumise à une condition de ressources, dont le plafond fixe par décret ou arrêté ministériel est actuellement très bas. Cette situation, lèse gravement les personnes veuves, alors même que les conjoints décédés ont cotisé de longues années pour la retraite. De plus, les disparités en matière d'attribution des pensions de reversion dans les différents régimes de retraite rendent difficilement acceptable cet état de fait. Elle lui demande s'il compte relever de façon conséquente le plafond de ressources actuellement exigé.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'amélioration des conditions d'attribution des pensions de reversion doit être mise au regard de la réflexion d'ensemble menée sur les pensions de droit direct, dont la maîtrise à moyen terme est nécessaire, compte tenu des perspectives financières de nos régimes de retraite. Le rapport de la mission « retraites » présidée par M Cottave, remis au ministre des affaires sociales et de l'intégration en décembre 1991, avance plusieurs mesures favorables aux conjoints survivants. Le Gouvernement étudie avec soin toutes les hypothèses relatives à cette question complexe. À ce stade, il paraît difficile de prendre une position définitive. Cependant, il s'agit là, incontestablement, d'un problème majeur pour nos concitoyens. Aucune solution partielle ne sera satisfaisante si elle ne s'inscrit pas dans un plan d'ensemble. Le coût pour la collectivité de ces mesures contraint cependant le Gouvernement à se montrer attentif à ce qu'elles soient compatibles avec les impératifs financiers qu'il s'est fixés.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Hubert Elisabeth](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61011

**Rubrique :** Retraites : régime général

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 août 1992, page 3770